

## « APCAV »

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CHALETS ET APPARTEMENTS DE VERBIER

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION 30.03.2013

La séance est ouverte par Claude Frey, Vice Président, en attendant l'arrivée du Président, Stéphane Marguelich, dont la voiture a refusé de l'amener jusqu'à Verbier pour l'ouverture de cette réunion.

La salle du Cinéma de Verbier qui nous accueille, affiche complet et l'Apcav est très satisfaite de cette nombreuse participation.

Plusieurs orateurs sont prévus Il s'agit de :

Monsieur Eloi Rossier, Président de la Commune de Bagnes  
Monsieur Eric Fumeaux, Conseiller communal  
Monsieur Gagnebin pour le Verbier Festival  
Eric Ballet, Directeur général de Téléverbier SA  
Un représentant de l'association le Botza  
Un représentant de l'école St. Georges

#### Monsieur Elois Rossier Président de la Commune de Bagnes

Tout d'abord Monsieur Rossier affiche sa grande satisfaction de constater un nombre aussi important de participants, propriétaires à Verbier qui s'intéressent au développement de la Commune de Bagnes

Les sujets abordés par Monsieur Rossier sont les suivants :

#### Circulation générale et à l'intérieur de la station

La déviation du Chable est actuellement étudiée par le service concerné de l'Etat du Valais, Monsieur le Conseiller d'Etat Jacques Melly. La Commune de Bagnes insiste auprès de l'Etat du Valais afin que la procédure adéquate soit accélérée, tout en tenant compte du désir de la population bagnarde d'intégrer au mieux cette route dans le paysage. L'administration communale demande également d'aller de l'avant dans ce projet sans attendre, la décision de la confédération suisse de classer cette route en route nationale.

Pour ce qui est de la circulation à l'intérieur de la station, la déviation ouest, bien qu'étant toujours d'actualité, n'est pas une priorité.

A ce jour la priorité est d'augmenter les transports publics afin de favoriser au mieux la fluidité du trafic.

## **Centre médical**

Il y a de moins en moins de médecins généralistes et ceux qui sont encore en place sont de plus en plus âgés.

Par souci de l'avenir, la Commune de Bagnes a racheté de centre médical de Verbier qui se trouve dans l'immeuble les Arcades.

Actuellement une étude est en cours au niveau du District avec la création d'un centre médical à Chable ou à Sembrancher. Si c'est le Chable qui est choisi, la mise en place sera plus rapide, le bâtiment correspondant est déjà construit, ce qui n'est pas le cas de Sembrancher, bien que cet emplacement correspondrait géographiquement mieux pour l'ensemble du district. Le but futur de ce centre est d'avoir 7 à 10 médecins installés de manière à avoir une permanence de 7 jours sur 7 sur l'ensemble de l'année.

L'étude porte également sur un service d'ambulance à mettre en place avec le Réseau santé Valais.

Une décision définitive sera prise cette année encore.

## **Lex weber**

Le peuple a voté, il y a une année, l'interdiction de construction de nouvelles résidences secondaires dans les communes où le 20 % de telle résidences sont déjà construites.

A ce sujet l'administration communale de Bagnes a délivré plusieurs autorisations de construire durant l'année 2012, conformément aux règlements communaux en vigueur.

L'association Helvetia Nostra a fait opposition à ces autorisations délivrées. Actuellement, les communes valaisannes réunies pour cette occasion attendent la décision du Tribunal fédéral qui est promise pour le mois de mai ou de juin 2013.

Pour l'instant c'est une ordonnance fédérale qui s'applique dont le texte va bien au-delà de celui proposé en votation.

Cette ordonnance devra faire l'objet d'une loi d'application pour laquelle, Monsieur Pierren à lancer une initiative parlementaire dans le but de faire accélérer sa mise en place.

Monsieur Eloi Rossier précise qu'il est à la disposition de tous les citoyens, r tous les vendredis de l'année mais sur rendez-vous.

## **Monsieur Eric Fumeaux, Conseiller Communal**

### **Loi sur l'aménagement du territoire**

Le peuple suisse a également voté en 2013, une nouvelle loi sur l'aménagement territoire, largement acceptée par la population suisse mais massivement refusée par le canton du Valais

La lex Weber ainsi que la LAT fait que l'administration communale de Bagnes a reçu et délivré durant l'année 2013, plus de 500 nouvelles autorisations de construire.

La mise en en vigueur de cette loi est prévue au 01.01.2014. Toutefois le canton du Valais a demandé à la Confédération Suisse de repousser sa mise en application en 2015, et un délai de 5 ans pour pourvoir définir les zones à bâtir.

Il est également rappelé que cette nouvelle loi restera valable pour 15 ans.

### **Centre sportif et centre équestre**

Actuellement il reste une opposition a traiter et la Commune espère pouvoir signer rapidement un accord afin de débiter les travaux.

### **Mobilité**

La rue de la poste est prévue avec une priorité aux piétons. Les travaux allant dans ce sens ont débuté en 2012. avec l'installation des pavés entre l'UBS et la poste. Les travaux continueront durant l'année 2013 et la Commune espère que ceux-ci pourront être réalisés durant l'année en cours jusqu'au New Club au moins ou jusqu' au carrefour de la Coop au mieux.

Une bande roulement goudronnée subsistera au centre avec les pavés sur les côtés.

La rue de Ransou est également prévue à double sens pour les transports publiques

### **Ransou le Rouge**

La zone chalets sera maintenue avec la hauteur de réalisation possible maximum de 9 mètres alors que la zone sera modifiée pour les bâtiments publiques dont la hauteur maximum sera de 17 mètres.

Il n'est prévu aucun changement depuis le Carrefour jusqu'au haut du rouge. Les deux variantes de 12 mètres de largeur pour la piste de ski ne subiront aucun changement.

Les opposants à ce projet seront invités à une séance d'explication qui est prévue pour le mardi 02 avril 2013.

Les oppositions qui ne pourront pas être réglées lors cette séance d'information suivront la procédure ordinaire.

### **Nouveau Savoleyre**

La réalisation de la nouvelle installation de Savoleyre est compromise pour l'année 2013 car actuellement il y a une opposition à régler.

## **Monsieur Gagnebin pour le Verbier Festival**

L'année 2013 fêtera le 20<sup>ème</sup> anniversaire du Verbier Festival.

Pour cette occasion le Verbier Festival présentera une partie normale et une partie exceptionnelle.

60 jeunes musiciens du monde entier auront ainsi la possibilité de pouvoir dialoguer avec un chef d'orchestre de renommée mondiale.

Monsieur Gagnebin lance un appel à tous les propriétaires de Verbier pour les solliciter à s'inscrire afin de recevoir et loger chez eux un ou plusieurs musiciens durant la période des festivités.

Il sera également prévu plusieurs concerts gratuits dans toute la vallée de Bagnes

Un appel urgent est aussi lancé à tout le monde afin de trouver un restaurant pour pouvoir organiser 3 repas par jour pour 180 personnes.

Le Festival débutera le 19 juillet pour se terminer le 04 août 2013. Une journée spéciale sera organisée le 29 juillet 2013.

## **Eric Balet**

Téléverbier SA occupe 457 salariés durant la saison d'hiver et 155 personnes à l'année.

L'année 2012 a été difficile à cause des mauvaises conditions météorologiques. Le résultat bénéficiaire après les amortissements est proche de zéro.

Téléverbier SA investi pour environ 16 millions en moyenne annuelle. Pour pouvoir maintenir ce rythme d'investissement indispensable, la société devrait pouvoir dépasser le million de journées skieurs par saison d'hiver.

Cette saison d'hiver 2012/2013 est relativement bonne pour le moment puisque le CA de l'année dernière est déjà dépassé depuis une semaine.

Pour l'avenir la stratégie de Téléverbier SA est la suivante :

1. Maintenir les concessions
2. Réaliser le nouveau Savoleyre dont la concession arrive à échéance en fin 2013, avec une demande de prolongation de 2 à 5 ans maximum.
3. Maintenir une colonne vertébrale forte
4. Assurer la liaison entre les domaines skiables
5. Maintenir une image de marque et justifier les prix
6. Respecter le développement durable
7. Priorité aux investissements rentables.

## **Le Chable Bruson**

Cette télécabine de 1100 personnes par heure est en cours de construction et sera inaugurée et mise en service pour le 21 décembre 2013.

## **Nouvelle installation de Savoleyre**

Téléverbier SA a étudié jusqu'à ce jour 14 variantes différentes pour le remplacement de l'actuel Savoleyre.

La dernière variante étudiée et qui a été mise à l'enquête publique de construction prévoit le départ dans la forêt en dessous de la route actuelle d'accès au Carrefour. Ces travaux sont prévus sur deux saisons. Actuellement une opposition est en cours d'examen ce qui retardera certainement le début des travaux. Pour pallier à ce risque Téléverbier SA a adressé une demande de prolongation pour l'exploitation de l'actuel Savoleyre.

Cette installation sera un combi mixte avec des cabines depuis le départ jusqu'à la gare intermédiaire des Planards et une installation mixte depuis les Planards jusqu'au Savoleyre en alternant une cabine et un siège.

Les buts de cette nouvelle installation sont multiples :

1. optimiser le domaine skiable de la Tsoumaz
2. Raccorder les deux domaines skiabiles
3. Développer un secteur débutant au Plannard
4. Éviter les avalanches de reptation par l'installation de troncs
5. Création d'une piste officielle balisée entre les Planard et les Esserts

Compte tenu de la pente existante vers la gare de départ, la hauteur de celle-ci sur le côté route sera de 2,50 mètre alors que vers l'aval cette hauteur sera de 17 mètres environ. La longueur totale sera de 60 mètres y compris le garage pour les cabines et les sièges.

En réponse à certaines questions par les intervenants, Monsieur Balet précise que cet hiver la société a connu deux journées de record absolu de 24000 journées skieurs Dans une situation normale moyenne la société enregistre environ 10000 journées skieurs.

En ce qui concerne la future place blanche de Médran, Téléverbier attend pour l'instant les nouvelles de la Commune de Bagnes relatives à la création éventuelle de la salle de spectacle.

Téléverbier SA ne prévoit pas la gratuité pour les piétons ni un tarif spécial pour ceux et celles qui désirent monter en altitude pour utiliser les restaurants sur les pistes.

La piste de fonds entre les Ruinettes et Savoleyre n'est pas possible compte tenu du danger d'avalanches existant sur ce tracé.

Une étude est en cours pour la création d'une piste de luge nocture sur le secteur des Esserts.

Pour les activités d'été, Téléverbier SA favorise les Bikes.

Pour l'avenir de la place de Savoleyre, une étude est en cours, il s'agira vraisemblablement d'un hôtel et de places de parc.

Deux orateurs prennent encore la parole, il s'agit d'un représentant de la fondation le Botza et de l'école de langue Saint Georges.

Le Président clôt la séance en remerciant les divers orateurs et l'ensemble des membres présents pour leur présence et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié qui sera servi dans le halle d'entrée du Cinéma.



L'Appay